



Compte-rendu de la réunion DISP de Paris du 07 mai 2020

Ce jour, le 07 mai 2020, avait lieu une réunion au siège de la DISP de Paris entre les 3 organisations professionnelles représentatives et la DISP de Paris. Les sujets du COVID et du déconfinement ont notamment été abordés :

Point COVID-19 :

Le DI nous fait savoir que des tests sur les personnels ont été réalisés sur certaines structures (Fleury D4, Melun) et que d'autres se développeront dès la semaine prochaine (Paris la Santé, Villepinte).

Force Ouvrière a demandé que ces tests soient généralisés pour l'ensemble des personnels du Ministère de la Justice de notre Direction interrégionale.

Le DI indique avoir développé le télétravail quand il était possible, mais un manque de matériel s'est fait ressentir empêchant ainsi un déploiement optimal (ordinateurs et téléphones portables professionnels).

Concernant le déploiement des masques, dans un 1^{er} temps, les SPIP ainsi que le siège de la DISP seront dotés individuellement de 4 masques lavables (20 fois) de fabrication pénitentiaire.

Tous les autres personnels de tous corps, quant à eux, seront dotés d'un masque chirurgical jetable en attendant la généralisation de la distribution des masques lavables, devant intervenir vers le 18 mai.

Force Ouvrière a soulevé la question du lavage de ces masques car pour la DAP, il serait envisagé de faire laver ces masques par les établissements (buanderie ou gestion privée). **Force Ouvrière** a rappelé sa vive opposition à ce système, préférant de loin faire confiance aux agents et ainsi leur laisser le soin de laver eux-mêmes leurs masques. Le DI nous indique ne pas y être opposé mais attend la décision de la DAP.

Point déconfinement :

Le DI nous informe qu'une modification temporaire de la charte des temps des CPIP et des agents du siège de la DISP sont apportées afin de palier les difficultés engendrées par cette pandémie.

Un retour progressif à hauteur de 50% d'effectif présent est envisagé toujours en parallèle du télétravail.

Ainsi, l'amplitude horaire est élargie (7h-20h), laissant l'option aux personnels de choisir sa plage de travail dans ce créneau.

Force Ouvrière n'y est pas opposé, cependant il est une fois de plus regrettable que les organisations syndicales n'aient pas été conviées à ces décisions de modifications...

Le DI nous rappelle que pour lui, la priorité est bien la reprise des parloirs et par la suite des ateliers, relayant ainsi en second plan, la reprise des activités...

Force Ouvrière rappelle son opposition à cette reprise prématurée mais demande une extrême vigilance ainsi qu'un maximum de sécurité et des conditions d'hygiène optimales pour tous les personnels face à cette reprise, notamment lors des parloirs.

Pour les ateliers, une distanciation de 2 m devra être respectée, les détenus devront être masqués, des rotations du style une équipe sur 2 pourront être envisagées.

Suivant les établissements, la date du 18 mai serait propice à cette reprise.

Quant aux parloirs, une reprise progressive est envisagée dès ce lundi pour certaines structures sous certaines conditions :

Les visiteurs devront obligatoirement porter un masque, les abris famille resteront fermés, du gel hydroalcoolique leur sera fourni à l'entrée.

1 seule visite par semaine, 1 seul visiteur par parloir, une prise de température des familles sur certains établissements qui le souhaitent (Meaux, Réau, Fresnes).

A souligner que **Force Ouvrière** souhaite la généralisation de ce procédé sur l'ensemble des établissements franciliens.

Les visiteurs ainsi que les détenus devront remplir une charte, leur indiquant le respect strict des gestes barrières, sous conditions pour les contrevenants, d'une suspension de parloir pour le visiteur et une mise en quarantaine d'office pour le détenu en cas de non-respect.

Contrairement à ce qui est préconisé dans la note DAP concernant le déconfinement, il apparaît impossible sur la région parisienne de pratiquer des parloirs dans des lieux tels que les gymnases, grandes salles, etc...

Ce sera donc dans les cabines habituelles, mais une sur 2 avec décontamination systématique entre chaque tour par une brigade d'auxiliaires spécialement créée pour l'occasion.

Un dispositif de séparation viendra renforcer ce système par le biais de plexiglass (comme à Fleury par exemple) ou à l'aide de tables avec un bande adhésive de couleur à hauteur d'homme et un marquage au sol.

Coté personnels, des renforts des PREJ viendront s'ajouter aux équipes existantes, avec, en parallèle la présence des ELACS.

Bien sûr, tous seront dotés de masques et fournis en gel, savon et gants.

DIVERS :

Concernant la gestion RH, les dispositions restent les mêmes, c'est à dire AAE (autorisation d'absence exceptionnelle) pour les agents en gardes d'enfants, qui justifieraient de la non possibilité de prise en charge de leurs enfants en structures proposées par les départements et préfectures.

AAE également pour les personnels dits « vulnérables », à noter que ceux qui désireraient reprendre le travail devront obligatoirement passer par un médecin généraliste mais surtout un médecin de prévention en vue d'une reprise et d'un aménagement de poste.

Pour les PREJ, la reprise devrait être progressive, les missions devraient être au nombre de 120 maximum par jour contre 290 habituellement. La hausse du nombre de visioconférences aidera à atteindre ces chiffres.

Un détenu maximum par équipage, les véhicules devant être désinfectés et laissés en décontamination pendant au moins 4h avant réutilisation. Le reste des personnels actifs sera déployé en renfort sur les secteurs parloirs des différents établissements.

Au sujet de la prime dite de « COVID », **Force Ouvrière** réaffirme son positionnement en demandant que celle-ci soit versée à tous le personnel quel que soit le corps et de façon équitable.

Le DI nous répond être attaché à récompenser les agents impliqués dans cette crise et ainsi ne pas distribuer un minimum à tous mais bien une prime plus conséquente envers les plus méritants. A suivre...

Force Ouvrière a demandé un point sur les travaux en cours, la secrétaire générale évoque donc la reprise des travaux de glacis pour Porcheville à partir du 06 juillet, de la pose des filins anti hélicoptère sur Fleury et Fresnes, du barreaudage sur Fresnes et la reprise des travaux des PREJ de Fresnes.

Le projet toujours en cours du poste de police de Fresnes et le maintien des constructions déjà prévues comme Villepinte 2 (Tremblay en France) pour 2024 et tous les SAS comme Osny (Structure d'Accompagnement vers la Sortie) prévues pour début 2022.

Force Ouvrière a rappelé l'importance de la tenue d'un CTI spécial ACMT afin d'améliorer sensiblement les conditions de travail de l'ensemble des personnels de la DI, celui-ci se tiendrait donc début juin si toutefois les devis en attente des SPIP notamment, étaient parvenus à la DI pour traitement.

Force Ouvrière a relevé l'inquiétude des collègues dans l'attente de leurs départs en congés bonifiés, certains arrivant à leur fin de droits !

Le DI nous dit attendre la note interministérielle, aujourd'hui rien n'étant défini quant aux éventuels reports sur 2021/2022.

Force Ouvrière regrette cependant le manque de mobilisation des médecins de prévention pourtant essentiels pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent.

Enfin, **Force Ouvrière** a évoqué le fait que des concertations étaient menées sur certains établissements de la DISP pour la création d'ELSP, sans pour autant injecter un apport de personnels dans les organigrammes existants ! Le DI nous répond qu'il suit la doctrine nationale qui va dans ce sens.

Ce à quoi nous nous opposons, réclamant des personnels supplémentaires afin de mener à bien leurs missions spécifiques.

Le secrétaire interrégional, le 08 mai 2020.